

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2014

PROVINCE DE QUÉBEC,
COMTÉ DE LOTBINIÈRE,
MRC DE L'ÉRABLE,
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS,

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le lundi 16 juin 2014 à 19 h 30 au bureau municipal, sont présents aux délibérations :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 1- | 4- |
| 2- | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume

La secrétaire-trésorière, Madame Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h30

Cette séance spéciale a été convoquée par avis écrit à chacun des membres du conseil. Il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Projet de réfection des trottoirs : Permission de voirie du Ministère des Transports du Québec
- 2) Travaux d'entretien des aménagements paysagers

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

R-160-06-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**2- PROJET DE RÉFECTION DES TROTTOIRS : PERMISSION DE VOIRIE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Attendu que des travaux de réfection des trottoirs sur une distance de 850 mètres sur la rue Dublin sont prévus par la Municipalité d'Inverness durant l'année 2014 et que les travaux projetés seront réalisés dans l'emprise de la route 267, celle-ci étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence,

R-161-06-2014 il est proposé par le conseiller Yvan Tanguay et appuyé par le conseiller Paul Lambert et résolu :

Que la Municipalité d'Inverness se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2014;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme les personnes suivantes : le maire Monsieur Michel Berthiaume et la directrice générale Madame Sonia Tardif ou la directrice

générale adjointe Madame Claudette Gagné à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

R-162-06-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que Mesdames Lucie Gagné Rodrigue et Michèle Racicot aient le contrat des travaux d'entretien des aménagements paysagés au montant de 1 470.00 \$. Celles-ci seront sous la supervision de la responsable des travaux d'entretien des aménagements paysagers madame Rosemary Gagné.

La municipalité évalue le travail selon un besoin de 10 heures par semaine pendant 12 semaines à partir de la date de plantation. Les travaux inclus au contrat sont l'arrosage, le désherbage et la fertilisation des fleurs.

Les versements faits au deux noms seront répartis en 3 versements. Le premier versement sera le 30 juin pour un montant de 588 \$, le deuxième le 31 juillet pour un montant de 441 \$ et le dernier le 31 octobre 2014 pour un montant de 441 \$.

La personne responsable pour les communications avec la municipalité est madame Michèle Racicot.

Les heures effectuées pour la plantation des fleurs ou autre demande spéciale sont exclues du contrat et s'il y a lieu, elles seront rémunérées au taux de 12.25 \$ l'heure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4-PÉRIODE DE QUESTIONS

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-163-06-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que l'assemblée spéciale soit levée à 19 H 55 heures.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Secrétaire-trésorière